

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2017

CONSEIL DE PARIS
Conseil Départemental
Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASES 180 G Stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021 »

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-5 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de schéma parisien à destination des personnes en situation de handicap pour la période 2017-2021 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'approuver le schéma parisien « Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021 ».

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Le schéma parisien à destination des personnes en situation de handicap pour la période 2017-2021 joint à la présente délibération est approuvé.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO